

Certification complémentaire en LCA, académie de Lyon

Rapport du jury, session 2025

La session 2025 s'est une nouvelle fois déroulée, en avril, dans les locaux de Canopé¹, que le jury remercie pour son accueil diligent. Cette session n'ayant vu finalement passer que quatre candidats (3 reçus et 1 ajourné²), il convient donc de lire le présent rapport comme un *complément* aux rapports précédents, reprenant, approfondissant ou explicitant des consignes et des remarques déjà exprimées.

Comme toujours, le jury invite les candidats recalés ou qui n'ont pu envoyer de mémoire à temps à se présenter à nouveau : la logique même de la certification, dont le support évaluatif est nettement plus personnalisé que celui d'un concours interne, et dont le déroulement est accompagné par des actions de formation, invite précisément à voir cette évaluation comme un projet à long terme, qui s'anticipe sur plusieurs années, et se prépare sur une année entière.

Rappelons en effet que l'évaluation est formée de deux éléments³ : un dossier écrit envoyé en amont, et une prestation orale de trente minutes (un temps de présentation libre de dix minutes sans interruption, suivi d'un temps de dialogue avec le jury de vingt minutes). Le dossier écrit doit comporter, outre des parties institutionnelles (CV, lettre d'intention, et copie des diplômes et relevés de notes), la description d'une « activité pédagogique », qui peut aller d'une action spécifique sur plusieurs cours (y compris dans le cadre d'un projet à l'année) à une séquence complète, de la cinquième à la terminale (hors spécialité LLCA). Qu'il soit dit que le jury n'a *aucune* préférence quant au niveau, ni aucune exigence *a priori* quant au caractère effectif de cette activité ; liberté est donc laissée aux candidats de présenter :

- A. Une activité qui a déjà réellement eu lieu au moment de la rédaction du dossier.
- B. Une activité que l'on envisage à un moment ultérieur de l'année, souvent avant l'épreuve orale (laquelle constitue alors un bilan).
- C. Une activité que l'on envisagerait ultérieurement pour un niveau de classe que l'on n'a pas encore expérimenté (l'oral permettant alors d'explicitier les savoir-faire professionnels déjà acquis sur lesquels on se fonde pour ainsi se « projeter »).
- D. Deux activités en regard, sur une même thématique, mais pour deux niveaux très différents (e.g. collège et lycée), en insistant alors sur les modifications opérées.

¹ Anciennement CRDP, 47 rue Philippe de Lassalle, 69005 Lyon.

² Quatre professeurs certifiés (trois en lettres modernes, un en histoire-géographie), trois candidats relevant du public, et une candidate relevant de l'enseignement privé sous contrat. Les notes ont été : 09/20, 10/20, 16/20 et 18/20.

³ Nous renvoyons au *Vade-mecum* publié par le ministère (<file:///C:/Users/nicol/Downloads/vademecum-lca-962343-pdf-1505.pdf>, consulté le 25 juillet 2025), ainsi qu'aux précédents rapports.

L'écrit ne constitue pas une épreuve « d'admissibilité » : tout candidat ayant envoyé un mémoire, fût-il indigent, sera convoqué pour la partie orale. Le contenu de cette dernière, et plus particulièrement des dix minutes « libres » laissées au candidat, est également marqué par une grande liberté de forme : aucun canon particulier, ni aucun « passage obligé » ne sont attendus : il faut en revanche l'anticiper au regard de ce qui a été premièrement proposé à l'écrit.

*

Le dossier écrit, ou « mémoire⁴ », demeure un élément parfois décevant par la forme, malgré les consignes et suggestions répétées à l'envi dans les sept derniers rapports⁵ ; on peut en avancer, avec prudence, trois possibles raisons :

1. Objectivement, des incompréhensions ont été signalées quant à la date de téléversement des mémoires : des candidats ont pu croire à tort que leur démarche sur internet n'était qu'une simple « inscription », et que le mémoire serait exigé plus tard. D'où vraisemblablement des travaux rédigés en catastrophe, ou des candidats éliminés pour n'avoir pas déposé de dossier. Il est impossible pour le jury de s'engager dans le cadre de ce rapport quant à une date pour la session suivante, mais on peut rappeler aux candidats que :

- En 2024-2025, cette date de téléversement du rapport avait été fixée au vendredi 8 novembre 2024 à 17h (attention : c'est tôt dans l'année, et de surcroît dans une période de conseils de classe : il faut l'avoir anticipé !).
- Cette date de téléversement est la même pour toutes les certifications complémentaires (théâtre, cinéma, LSF, etc.) : elle ne dépend donc pas du jury.
- Une page *ad hoc* existe sur le site de l'académie de Lyon⁶, reprenant d'ailleurs tous les rapports antérieurs.
- Contrairement à ce qui a pu exister par le passé, le téléversement se fait sous la forme d'un fichier PDF, qui peut donc être facilement travaillé très en amont.

2. Force est de constater une certaine **inégalité de départ entre les candidats à l'égard de la rédaction d'un mémoire écrit**, dans l'usage des outils informatiques parfois (du moins dans l'usage *approfondi* de ceux-ci), mais surtout dans le **respect de conventions rédactionnelles que l'on pourrait qualifier de « para-universitaires »**. C'est là tout simplement l'effet du hasard d'un parcours personnel, selon que

⁴ Nous employons indifféremment les deux termes dans ce rapport et dans les précédents ; le terme de « mémoire » n'induit toutefois aucune exigence déplacée quant à la longueur, qui doit rester de l'ordre de quelques pages pour la partie didactique.

⁵ On ne reviendra pas, ici, sur les parties « institutionnelles » attendues (en début de mémoire : CV et « lettre d'intention » ; en annexe : copies des diplômes et relevés de notes) – ce point fut moins problématique lors de cette session, et les rapports précédents y reviennent abondamment (notamment le rapport de 2020, page 3, idem 2021 page 2).

⁶ Pour 2024-25, cette page était : <https://www.ac-lyon.fr/les-certifications-complementaires-122837> (dernière mise à jour en janvier 2025).

l'on a eu l'occasion ou non, récemment ou beaucoup plus anciennement, de rédiger des mémoires universitaires (de maîtrise, de mastère, etc.). Il s'agit surtout d'en être conscient dans le temps (long, une fois de plus) de sa propre préparation : toutes les universités proposent aujourd'hui des documents présentant les normes de présentation attendues dans les mémoires, voire des « feuilles de style » directement importables dans divers traitements de texte : internet offre sur ce point bien des ressources facilement accessibles, sans parler d'ouvrages de méthode que l'on peut trouver même dans une bonne bibliothèque municipale⁷, etc. Le jury n'attend certes en aucun cas que les candidats soient des professionnels de la PAO, et ne fonde pas non plus toute son évaluation sur des critères matériels ; mais il faut néanmoins s'en tenir à quelques principes simples :

- Être d'une rigueur sans faille quant à ce qui relève non seulement de la typographie en générale (l'orthotypographie est faite de règles, comme l'orthographe que l'on enseigne aux élèves⁸), mais particulièrement quant à ce qui relève de la présentation *linguistique* : l'inclusion d'un mot dans un lexique doit par exemple obéir à des habitudes (idéalement, cohérentes avec celles du manuel s'il y en a un), consciemment établies⁹.
- Bien différencier ce qui relève des documents *fournis aux élèves* et ce qui relève *des documents présentés au jury* ; soit dit brièvement, le premier doit obéir à un objectif pédagogique, le second à un objectif scientifique. Il y a lieu toutefois de s'interroger sur la continuité entre les deux : la convention scientifique veut par exemple que l'on mette un titre d'œuvre en italique dans un texte imprimé, et qu'il soit souligné dans un texte manuscrit : si l'on fait le choix (excusable au collège) de toujours souligner des titres dans les documents présentés aux élèves, dans l'objectif de « mimer soi-même ce que l'élève doit faire », ce doit être un choix conscient, uniforme, éventuellement soutenu par un choix de police (qui imiterait, par exemple, l'écriture manuscrite), et prendre place dans un « contrat » conscient (si possible décidé en équipe) entre ce que les élèves voient, lisent et écrivent.
- Bien s'interroger sur ce que l'on nomme en sciences de l'information le « sourçage » des documents, textuels comme iconographiques ; car on entre ici dans un objectif *immédiat* de la certification en elle-même : il faut pouvoir manifester en effet au jury que **l'on maîtrise le corpus littéraire et artistique romain en tant que tels**, et que l'on dispose soi-même des outils critiques nécessaires à un professeur de lettres classiques. S'agissant des textes, il faut donner les sources *exactes* (on peut se contenter du système d'abréviation du dictionnaire Gaffiot, par exemple), et

⁷ E.g. BEAUD, Michel. *L'Art de la thèse*. Paris : La Découverte, 2006² ; PERROUSSEAU, Yves. *Règles de l'écriture typographique du français*. Gap : Atelier Perrousseau, 2020.

⁸ Nous renvoyons en particulier à l'annexe alphabétique jointe au rapport de 2023 (page 6sq).

⁹ Cf. par exemple la question des habitudes de présentation lemmatiques des termes dans les vocabulaires présentés aux élèves, déjà exposée dans le rapport de 2020 (page 5sq).

par là-même bien montrer que l'on ne s'est pas contenté de « copier-coller » un texte intéressant trouvé sur internet, surtout s'il s'agit d'un site personnel (il en est certes d'excellents) ; là encore, le jury reste mesuré dans ses attentes : il ne s'agit pas d'aller vérifier chaque ligne dans une antique édition Teubner archivée dans quelque bibliothèque universitaire lointaine, mais tout simplement de maîtriser des sites éprouvés tels que *Itinera electronica* ou *Perseus*¹⁰. En sens inverse, toute traduction proposée doit faire l'objet d'un regard critique, puisque précisément celles d'*Itinera electronica* ou de ses équivalents remontent au plus tard aux années trente (dans un cas au moins, la traduction offerte comportait une lourde ambiguïté quant aux référents d'un pronom, au risque de perdre les élèves). Au reste, si le latin est une langue de corpus et que le jury attend d'abord de voir proposer des auteurs canoniques, il n'est pas exclu d'être éventuellement original dans ses choix, si du moins on peut le justifier : telle candidate, par exemple, a proposé la lecture d'un texte d'Eutrope (dans une présentation bilingue, offrant la possibilité d'un travail de repérage linguistique par petits groupes, facilité par le fait qu'il s'agit d'un abrégiateur dont le texte se veut précisément très didactique dès l'origine), texte qui permettait fort justement, par son propos modéré, une prise de distance critique par rapport à la caricature féroce dressée à propos de l'empereur Claude par Sénèque et les historiens du deuxième siècle. Mais dans un tel cas, il faut alors être capable non seulement de formuler qu'Eutrope est un historien tardif et secondaire, mais être capable soi-même de le situer chronologiquement.

• **Cette prudence méthodologique doit être plus grande encore à l'égard des images**, au-delà même de la seule qualité de reproduction¹¹ : **un lien URL n'est pas une source scientifique** ; rappelons qu'idéalement, la référence d'un document iconographique comporte toujours sa datation, sa taille réelle (c'est une réflexion de méthode que l'on peut très facilement faire prendre aux élèves, même jeunes), et son lieu de conservation. À l'heure des *fake news* et des images fabriquées par l'IA (même dans les sciences de l'Antiquité : rappelons l'affaire récente de la prétendue « maison des chats » de Pompéi¹² !), toute forme même minimale d'habitude critique est une graine à planter, même auprès des plus jeunes de nos élèves. Toutes ces démarches peuvent d'ailleurs permettre au jury de faire des ponts entre le « pédagogique » et le « scientifique » ; pour prendre un exemple simple, bien des manuels illustrent l'apprentissage de la rhétorique par l'image de « l'*Arringatore* de Pérouse » ou par « l'adolescent de Rhodes » ; deux références

¹⁰ À savoir <https://agoraclass.fltr.ucl.ac.be/concordances/intro.htm> et <https://www.perseus.tufts.edu/hopper/collection?collection=Perseus:collection:Greco-Roman> (consultés le 25 juillet 2025).

¹¹ Rappelons que le jury dispose des mémoires en noir et blanc, il convient donc d'en avoir expérimenté la lisibilité par avance : si *vraiment* la couleur est un point essentiel de l'analyse, il peut être utile le jour de l'oral de rapporter l'extrait concerné en quatre exemplaires.

¹² Cf. https://www.franceinfo.fr/vrai-ou-fake/desintox-non-il-n-y-a-pas-de-maison-des-chats-retrouvee-par-des-archeologues-a-pompei_5545749.html (consulté le 25 juillet 2025).

certes absolument canoniques à installer dans le « musée imaginaire » de collégiens latinistes – mais deux références par ailleurs problématiques : la première statue est étrusque (même si elle marque une incontestable romanisation de la forme), et rien ne prouve que l’attitude du personnage exprime l’*actio* d’un orateur (il peut s’agir d’une posture de prière) ; la seconde, dont le contexte archéologique est inconnu, montre un jeune homme portant un *himation* strictement grec – toutes informations que l’on peut facilement glaner au minimum sur *Wikipedia*, et mieux encore : sur les sites des musées qui les hébergent¹³. Certes, on peut cacher toutes ces subtilités à des élèves, car la pédagogie implique évidemment toujours des simplifications, mais si on les présente dans son mémoire, alors il faut être prêt à en discuter avec le jury.

Rappelons pour conclure ce que tous les rapports de jury n’ont eu de cesse de répéter : **il faut privilégier les formes tabulaires, synoptiques ou synthétiques**, et une rédaction descriptive plutôt que narrative, ne fût-ce que pour des raisons matérielles : le jury ne découvre les mémoires que quelques heures avant le passage des candidats, dans un temps limité ; il doit pouvoir en outre les manipuler durant le temps de passage oral – ce qui implique également une taille raisonnable de l’ensemble. Ce point s’améliore, mais fait encore difficulté, et la tentation de « raconter son cours » demeure... **Le meilleur moyen de ne pas surcharger le mémoire écrit, c’est sans doute d’anticiper dès sa réalisation ce que l’on va laisser à la partie orale**, autrement dit : de préparer une *première* version de l’oral en même temps que l’on rédige le mémoire écrit. Rappelons enfin que, contrairement à un concours, le mémoire écrit ne fait pas l’objet d’une évaluation chiffrée en propre : il faut réellement le voir à la fois **comme un guide de la prestation orale à venir**, mais aussi comme **une forme de prise de distance** par rapport à sa propre pratique : il faut être en quelque sorte « à soi-même son propre inspecteur »... À ce titre, on ne saurait trop conseiller aux futurs candidats de faire lire leur mémoire par quelqu’un d’autre, et d’en tester ainsi l’intelligibilité.

*

Les prestations orales en elles-mêmes ont été plutôt satisfaisantes dans la forme : habitués à parler devant des classes, les candidats savent s’exprimer avec efficacité, et les imperfections de langue ont été rares et sans incidence. Le jury est par ailleurs conscient du fait que les conditions matérielles (au milieu de l’année scolaire et de ses soucis, dans un lieu relativement excentré, supposant pour les candidats non lyonnais un temps de déplacement non négligeable) peuvent accroître l’angoisse, mais celle-ci n’a pas lieu d’être : **le candidat arrive avec ses notes**, et même le temps d’interrogation offre peu de surprise

¹³ Respectivement : <https://catalogo.beniculturali.it/detail/ArchaeologicalProperty/0900512596> et <https://www.metmuseum.org/art/collection/search/248891> (consultés le 25 juillet 2025).

puisque'il sera toujours, essentiellement, **mené à partir de l'activité et des documents proposés** : il convient donc de s'y préparer en conséquence.

Les candidats ont généralement fait le choix de commencer leur prestation par une explication de leur parcours antérieur : ce n'est pas une obligation, mais ce choix s'est plutôt révélé heureux cette année : tel candidat, historien de formation, et par ailleurs TZR, a su expliquer comment il a tenté de tirer profit de son propre intérêt privé pour l'archéologie expérimentale pour non seulement proposer une activité originale à une classe, mais encore pour chercher à tisser ainsi des liens entre les différents établissements de son secteur, au-delà des temps de suppléances plus ou moins brefs. Plus classiquement, telle autre candidate a su expliquer que les lettres classiques avaient constitué l'objectif initial de ses études, mais qu'une entrée précoce dans le métier par la voie des vacances l'avait amenée au CAPES de lettres modernes, et comment le désir de retrouver des langues anciennes, mais cette fois-ci dans le cadre de la « culture du collègue », l'avait amenée à une activité assez productive autour des formules latines d'*Harry Potter*.

Ce temps libre a parfois consisté également à tirer un bilan d'une activité qui avait été envisagée dans le mémoire écrit, et qui avait réellement eu lieu depuis la date de son dépôt : telle candidate constate ainsi qu'un moment précis de cette activité avait provoqué « un certain chaos » dans la classe durant quelques minutes : aveu d'une grande honnêteté, et qui n'a rien de négatif du point de vue de l'évaluation : le jury est parfaitement conscient de la réalité parfois brutale des classes et aucune activité, si parfaitement anticipée fût-elle, n'est jamais assurée de réussir : la capacité à *analyser* un instant d'échec est précisément une qualité que le jury peut évaluer, et qui fournit matière à discussion.

Le point le plus décevant reste en revanche trop souvent l'approfondissement scientifique. Diserts quant aux aspects proprement didactiques d'une activité qu'ils ont souvent menée avec un enthousiasme évident, les candidats demeurent parfois carrément interdits quand il s'agit, pour le jury, de vérifier les compétences scientifiques sous-jacentes. Or, rappelons-le une fois de plus : c'est à partir du mémoire écrit que l'entretien est mené, y compris dans ses perspectives scientifiques. Une fois de plus, donc, **les candidats doivent profiter du long hiatus entre le téléversement du rapport écrit et le début de l'épreuve orale pour approfondir leur mémoire**, ici sous l'angle scientifique.

Très concrètement :

1. Les membres du jury peuvent demander au candidat d'**être capable de retraduire, de façon juxtalinéaire, un texte qu'il a lui-même proposé dans son mémoire** (même si les élèves, eux, n'ont pas eu à le traduire) : il faut être donc capable de reconnaître à vue les formes verbales ordinaires, qui seraient d'ailleurs enseignées au lycée (comme un plus-que-parfait), ou des structures syntaxiques complexes mais courantes (comme des participes apposés à des relatifs, ou les principales valeurs de *ut*), quand bien même elles dépasseraient les attentes du niveau proposé.

C'est un point essentiel du temps de préparation de l'oral que de « reprendre » les textes de son mémoire, et de vérifier qu'on en maîtrise avec fluidité la structure linguistique et le vocabulaire – en particulier pour les termes « de civilisation » dont la traduction est par essence compliquée en français, comme *res publica*¹⁴.

2. Il faut être précis quant aux concepts littéraires utilisés (notamment pour les candidats qui ne sont pas issus d'un cursus de lettres), et se méfier de l'écart par rapport à nos usages contemporains : la notion de *satire*, dans l'Antiquité, renvoie ainsi prioritairement à une réalité discursive, à savoir le mélange dans une même œuvre de pièces de mètres variés¹⁵ ; voire, dans le cas de la satire ménippée, au mélange de vers et de prose (comme c'est le cas dans *L'Apocoloquintose du divin Jules*) ; tout comme l'*épigramme* est d'abord une poésie qui mime (par sa brièveté, son dialogisme, sa portée morale, etc.) la poésie épigraphique dont elle est issue. La dimension critique de la première, ou humoristique de la seconde, ne sont que des traits secondaires. Ainsi, même fondé sur une perspective d'EMC, un rapprochement entre la satire antique et la « liberté de blâmer » exigée par les Lumières doit donc se faire très prudemment.

3. Il faut être prudent de même (surtout, en sens inverse, lorsque l'on est issu d'un cursus de lettres) avec les parallèles historiques : la notion de « colonialisme » au sens où nous l'entendons (l'entreprise anticipée, coordonnée et verticale d'exploitation matérielle et humaine d'un territoire par une puissance extérieure, avec une stricte hiérarchisation sociale, économique et « racialisée » des deux populations en présence) n'a franchement guère de pertinence dans l'Antiquité, ne serait-ce que parce que la notion de « citoyenneté » y fut toujours cumulative, et que l'idée de « race », sans être hélas complètement absente, y fut moins bien prégnante et bien moins théorisée que ce ne fut le cas à partir du XVIII^e siècle¹⁶ ; dès lors, le partage des zones d'influence lors du second triumvirat, qui se fait *au sein* de la puissance romaine (en laissant d'ailleurs l'Italie fictivement aux mains du seul Sénat) et n'induit que l'*imperium* des trois triumvirs (donc essentiellement le pouvoir militaire) sur des territoires très largement autonomes, n'a pas grand-chose à voir avec le traité de Berlin de 1885... Certes, là encore, un tel parallèle très approximatif serait excusable s'il s'agissait de faire un lien avec un élément scientifique travaillé par ailleurs par les élèves : mais la

¹⁴ On peut en trouver une première liste parmi les « mots-concepts » proposés en exemple au sein des programmes de lycées (rappelons que cette liste n'est ni limitative ni prescriptive). On trouve par ailleurs des listes de termes polysémiques dans différents manuels du supérieur, par exemple : PINGUET, Jérémie. *Méthod'latin*. Paris : Ellipses, 2019. Pages 118-136.

¹⁵ On se reportera aux deux volumes, anciens mais toujours essentiels, de : MARTIN, René ; GAILLARD, Jacques. *Les Genres littéraires à Rome*. Paris : Scodell, 1981 (en l'occurrence : tome II, 136-143).

¹⁶ Sur la pertinence de ce terme au regard de l'Antiquité, on pourra consulter le court article de DELAMARD, Julie. « Les “colonies” des anciens et des modernes » ». *Hypothèses* : n°7. Paris : éditions de la Sorbonne, 2007. (Disponible en ligne : <https://shs.cairn.info/revue-hypotheses-2007-1-page-251?lang=fr#re22no22>). Pour la question, très problématique, de la notion de « racisme » dans l'Antiquité, les termes du débat ont été posés par SALMON, Pierre. « “Racisme” ou le refus de la différence dans l'Antiquité ». *Dialogues d'histoire ancienne* : n°10. Paris : les Belles-Lettres, 1984. Pages 75-97. (En ligne : https://www.persee.fr/doc/dha_0755-7256_1984_num_10_1_1621).

colonisation n'est pas au programme d'histoire des cinquièmes (qu'il faut avoir eu la curiosité d'aller vérifier), et une telle excursion hors du « cœur épistémologique » des langues et cultures de l'Antiquité dessert finalement les deux matières et les deux enseignements à la fois. D'une façon plus générale, il faut éviter, au prétexte de la confrontation avec les temps présents incontestablement voulue par les programmes (et une certaine tendance actuelle de la recherche) les parallèles anecdotiques ou superficiels : une mise en lien entre un fait antique et un fait moderne doit toujours être un choix conscient et anticipé sur le plan scientifique comme sur le plan didactique, et dont on doit avoir mesuré les écarts épistémologiques *même* quand on choisit de les ignorer dans le temps du cours.

*

Au terme de ce rapport (et, pour son rédacteur, au terme de huit années passionnantes au sein de ce jury), on se doit de rappeler une fois de plus que l'inévitable accumulation de critiques de détail ne doit pas faire oublier les très nombreuses qualités manifestées par tous les candidats. Le jury a certes la mission d'attribuer une *certification*, c'est-à-dire le constat le plus objectif possible d'une compétence non seulement manifestée dans le cadre d'une pratique déjà existante au sein d'une classe, mais sur laquelle le candidat a pris assez recul pour pouvoir le cas échéant la transposer sur une *autre* classe, dans un *autre* établissement, et à un *autre* niveau. Il faut donc considérer avec sérénité ces épreuves : un éventuel échec ne remet en aucun cas en cause l'excellence des enseignants dans leur classe, et les notes que met le jury, connues du seul candidat et sans aucun effet sur sa carrière, ont surtout une valeur de classement relatif. La certification est certes à regarder comme un acquis professionnel (l'assurance d'une priorité sur les heures de latin disponibles, *si et seulement si* aucun professeur de lettres classiques n'est disponible), mais aussi comme l'occasion plus large d'approfondir ses connaissances et ses pratiques, non seulement en vue d'une nouvelle valence, mais même sans doute dans le cadre de sa valence de départ. C'est donc, pour tous, une très belle aventure à tenter, ou comme le disait Socrate à Simmias¹⁷ : un beau risque à courir, καλὸς γὰρ ὁ κίνδυνος...

Annexe : composition du jury

Arnaud Dufêtre, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional – président.

Aurélie Frandon, certifiée de lettres classiques, professeure du collège Jacques Prévert, Andrézieux-Bouthéon.

Florence Garambois, docteure en études latines, professeure des universités, Université Jean-Monnet, Saint-Étienne.

Nicolas Redoutey, agrégé de grammaire, professeur de classe préparatoire au lycée Louis Pasteur, Besançon – rapporteur.

¹⁷ PLAT. *Phaed.* 114d.